

EXTRAIT du REGISTRE

COMMUNE

des DECISIONS du MAIRE

de

...

GAILLARD

Le Maire de la Commune de GAILLARD,

Code Postal : 74240

...

OBJET

3 - Domaine et patrimoine
3-3 Location

N° 22.108

Mise à disposition d'un local
sis 7 rue de Vernaz
A l'association des Locataires
du Chalet

VU la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2021.213 du 13 septembre 2021, délégrant à Monsieur le Maire un certain nombre d'attributions conformément aux articles L. 2122.22 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet de convention joint,

CONSIDÉRANT :

- ✓ Que la Commune dispose d'un modulaire sis 7 rue de Vernaz 74240 Gaillard
- ✓ Que l'Association des Locataires du Chalet a sollicité la mise à disposition d'un local communal pour leurs activités
- ✓ Que la Commune entend soutenir la vie associative et les initiatives citoyennes au plus près des habitants du quartier prioritaire Chalet-Helvetia Park,

D E C I D E

ARTICLE 1 – DE METTRE à disposition de l'Association des Locataires du Chalet un modulaire sis 7 rue de Vernaz à Gaillard, à compter de la présente décision et jusqu'à sa désinstallation.

ARTICLE 2 – DE SIGNER, avec une convention d'utilisation des locaux avec chaque partenaire afin de régler les obligations des parties.

ARTICLE 3 - Le Maire et le comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Décision devenue exécutoire
compte tenu :

de sa réception en Sous-

Préfecture le : 29/08/22

de sa mise en ligne le : 29/08/22

de sa notification le :

FAIT à Gaillard, le 26 août 2022



Le Maire,

Pour le Maire, 
Jean-Paul BOSLAND
Antoine BLOUIN,
1er Adjoint